

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 11694 du 3 décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – opérateurs aéro-surveillance et aviateurs »

NOR : INTJ1528262S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;
Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 6 novembre 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – opérateurs aéro-surveillance et aviateurs » est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major: néant.

Pour le grade d'adjudant-chef, l'adjudant :

Bardyn, André Nigend : 125 891

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs:

Dauredon, François Nigend : 108 603

Balaud, Sylvain Nigend : 131 609

Pour le grade de maréchal des logis-chef: néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
P. MAZY